

Liberté Égalité Fraternité

Cabinet du préfet Direction des sécurités

Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC)

Lætitia JONQUIERES Référente en veille opérationnelle

Toulon, le 2 2 NOV. 2024

Le Préfet

à

Destinataires in fine

OBJET: Exercice en terrain libre « COMBAT ANTI-CHAR MMP » du groupement

de formation des écoles militaires de Draguignan.

P.J.: 1 avis d'exercice.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, pour votre information, le programme d'exercice en terrain libre « COMBAT ANTI-CHAR MMP », organisé par le groupement de formation des écoles militaires de Draguignan / école d'infanterie.

Ces manœuvres se dérouleront du 20 au 30 janvier, du 03 au 06 mars, du 24 au 27 mars, du 22 au 30 avril, du 19 au 29 mai et du 23 juin au 03 juillet 2025 sur une zone comprenant votre commune et sont définies dans la description de l'exercice fournie en pièce jointe.

Toutes les précautions d'usage seront prescrites par le Commandant de cette Unité.

Conformément à l'article R.2161-3 du code de la défense, je vous prie de bien vouloir :

- faire immédiatement publier et afficher dans votre commune la date et la durée des manœuvres,
- inviter les propriétaires de vignes ou de terrains ensemencés ou non récoltés à les indiquer par un signe apparent,
- prévenir les habitants de votre commune que ceux qui subiraient des dommages par suite des manœuvres doivent, sous peine de déchéance, déposer leurs réclamations à la mairie dans les trois jours qui suivent le passage ou le départ des formations militaires.

Sans réponse 8 jours avant la date prévue des manœuvres (par mail à l'adresse : <u>pref-defense-protection-civile@var.gouv.fr</u>), je considérerai que cet exercice n'appelle aucune observation de votre part.

Pour le Préfet et par délégation, le Directeur des Sécurités

Vincent BARASTIER

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX Tél : 04 94 18 80 34

Mèl: Laetitia.jonquieres@var.gouv.fr